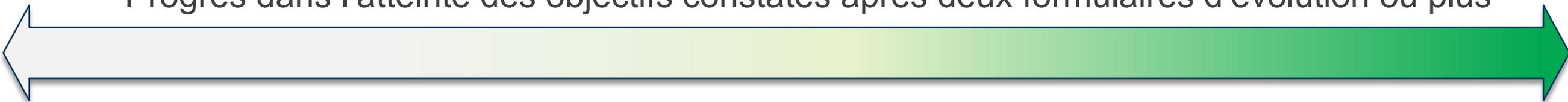


# Évaluation de l'atteinte des objectifs et cheminement vers le rétablissement

## Lignes directrices du Programme de santé mentale communautaire

L'évaluation de l'atteinte des objectifs indique si le changement et le rétablissement se produisent au fil du temps. Il est toujours important de tenir compte du niveau de fonctionnement de la personne en la soignant en fonction de la gravité des symptômes et du degré de déficience. Les tendances cernées dans l'atteinte des objectifs peuvent servir à mieux cheminer vers le rétablissement.

Progrès dans l'atteinte des objectifs constatés après deux formulaires d'évolution ou plus



### Objectifs non atteints en dépit des attentes\*

- **Déterminer** s'il est raisonnable de s'attendre à d'autres progrès ou si ceux-ci ont plafonné. Prendre les mesures appropriées, par exemple demander une prolongation du traitement, une autre modalité ou l'arrêt du traitement.
- **Envisager** d'autres traitements pour la personne, y compris recommander des soins interdisciplinaires plus intensifs ou une évaluation psychiatrique qui peut être effectuée dans le cadre de nos programmes spécialisés.
- **Expliquer** à la WSIB les raisons du manque de progrès de la personne, y compris les principaux obstacles au rétablissement, dans un rapport écrit et par téléphone, le cas échéant.
- **Tenir compte** des facteurs liés au lieu de travail qui peuvent constituer des obstacles au rétablissement et au retour au travail, comme la relation avec l'employeur et les facteurs organisationnels, et demander l'aide de la WSIB sur la façon d'y remédier.

\* partiellement atteint/fonction inférieure ou égale au niveau de référence

### Objectifs atteints comme prévu ou mieux que prévu

- **Déterminer** si la personne est prête pour l'inclusion d'objectifs professionnels et de retour au travail dans le traitement.
- **Expliquer les raisons dans les rapports** si les objectifs progressifs ne sont pas encore axés sur le travail ou le retour au travail.
- **Si la personne n'est pas prête pour les objectifs professionnels, élaborez un plan** pour que la personne poursuive le traitement afin de progresser vers l'objectif de retour au travail avec un échéancier en tête.
- **Demander** d'autres ressources et traitements au besoin, en expliquant pourquoi.
- **Déterminer** si la personne est prête pour des soins moins intensifs ou un congé du traitement.
- **Tenir compte** des facteurs liés au lieu de travail qui peuvent constituer des obstacles au rétablissement et au retour au travail, comme la relation avec l'employeur et les facteurs organisationnels, et demander l'aide de la WSIB sur la façon d'y remédier.